L'association « Cours Toujours 85 » organise, le dimanche 14 Septembre 2025,

le Bol d'Air de la Forêt de Mervent (32ème édition)

Règlement :

1 – Cette épreuve comporte quatre courses et une marche (10Km) qui se déroulent le même jour en une seule étape sur une seule boucle : la boucle des Verreries (53,1 Km - 1254m dénivelé positif)- la boucle de l'Ermite (25,8 Km - 741m dénivelé positif)- la boucle de Sauvaget (13,6 Km – 363m de dénivelé positif) – la boucle de Mélusine (8,4Km - 203m de dénivelé positif).

2 – Les courses sont accessibles à toute personne, née avant le 1er janvier 2006, licenciée ou non, qui s'engage à respecter le règlement par le seul fait de son inscription. Sont également accessibles à la catégorie Juniors (2006-2007) les boucles de Sauvaget et de Mélusine. Est accessible à la catégorie Cadets (2008-2009) la boucle de Mélusine. La marche est accessible à tous, les mineurs devant être sous la responsabilité d'un adulte

Pour des raisons de sécurité, le nombre des participants aux courses est limité à 800 et à 100 pour la marche. La liste des inscrits sera consultable sur le site internet de Cours Toujours 85.

Lorsque le quota des 800 coureurs ou des 100 marcheurs sera atteint, il sera possible de s'inscrire sur la liste d'attente jusqu'au 10 septembre 2025 (date limite d'inscription).

S'il reste des places disponibles le matin de la compétition, il y aura la possibilité de s'inscrire sur place, uniquement sur les boucles de Sauvaget ou de Mélusine, muni des documents indispensables notifiés au paragraphe 12, avec un supplément d'inscription de 2 €. Pour les marches aucun supplément d'inscription sur place ne sera appliqué.

Pour des renseignements complémentaires, l'adresse « inscriptions@courstoujours85.fr » pourra être utilisée.

3 – Les départs sont donnés le dimanche matin de la salle des fêtes de l'Orbrie (Vendée) : à 6h30min pour la boucle des Verreries, à 8h30min pour la boucle de l'Ermite, à 9h pour la boucle de Sauvaget, à 9h30min pour la boucle de Mélusine et entre 8h00min et 9h45min pour la marche de 10Km.

4 – Pour chaque course une équipe de 2 vététistes ouvre et vérifie le circuit. De même une équipe d'au moins 2 coureurs à pieds ferme le circuit.

5 – Des barrières horaires sont imposées pour la boucle des Verreries et la boucle de l'Ermite.

pour la boucle des Verreries ou le relais des Verreries :
- passer au premier ravitaillement (21,2 Km) avant 9h20min (moyenne minimale 7,5km/h),
- passer au deuxième ravitaillement (38,1 Km) avant 11h35min (moyenne horaire minimale 7,5Km/h pour cette deuxième partie),
- passer la ligne d'arrivée à la salle des fêtes de l'Orbrie avant 13h50min pour figurer dans le classement officiel (moyenne horaire minimale de 7Km/h pour cette troisième partie).

pour la boucle de l'Ermite :
- passer au ravitaillement (10,5 Km) avant 9h55min (moyenne minimale 7,5km/h),
- passer la ligne d'arrivée à la salle des fêtes de l'Orbrie avant 12h05min pour figurer dans le classement officiel (moyenne horaire minimale de 7Km/h pour cette deuxième partie).

6 – Des postes de contrôle sont répartis le long du parcours, pour assurer la régularité du classement (chaque coureur suit le tracé dans sa totalité) et la sécurité des participants (contrôle d'abandon ou de défaillance passagère).

7 - Les membres de l'organisation, avec l'aide des commissaires présents sur le parcours, peuvent disqualifier les concurrents coupables de l'un des faits suivants :
- enlèvement ou déplacement des balises durant la course
- absence de pointage à plus d'un point de contrôle
- absence de dossard ou de matériel obligatoire
- pointage au-delà de l'horaire de fermeture d'un point de contrôle
- utilisation d'un moyen de transport
- non-assistance à un concurrent en danger
- pollution ou dégradation des sites, jet de détritus
- insultes ou menaces à l'égard des membres de l'organisation
- refus de se faire examiner par un médecin à tout moment de l'épreuve
- état physique ou psychique inadapté à la poursuite de l'épreuve.

Le concurrent disqualifié pourra se voir refuser son inscription pour les éditions suivantes.

8 - Une équipe médicale (Protection Civile se déplaçant sur les circuits + équipe d'ambulanciers sur le site de départ + médecin) sera présente durant toute la durée de l'épreuve. Elle sera habilitée à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, mettant en danger tant sa sécurité personnelle que la sécurité générale de l'épreuve.

9 - En cas d'abandon, le concurrent doit contacter le commissaire le plus proche et lui remettre son dossard.

10 – Le juge-arbitre, désigné par l'association, sera le seul juge en cas de problèmes techniques et pour l'interprétation de ce règlement.

11 – L'association organisatrice est couverte par une police souscrite auprès de la compagnie MAAF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. La responsabilité de l'association sera dégagée après abandon ou disqualification.

12 – Les inscriptions se feront :

- en ligne à partir du 24 mai 2025 (lien sur la page INSCRIPTIONS du site internet « courstoujours85.fr ») en scannant le document obligatoire.

- par courrier postal avant le 5 septembre 2025 , à l'aide du bulletin d'inscription dûment rempli (à télécharger sur la page INSCRIPTIONS du site internet « courstoujours85.fr »). Accompagné d'un chèque bancaire à l'ordre de « Cours Toujours 85 », le bulletin est à envoyer à :

Annie RAGON, 132 route de Fontenay, 85200 PISSOTTE (06 41 57 21 88)

Toute inscription sera accompagnée d'un document obligatoire :

- la photocopie d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir» délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)),

- ou la photocopie d'un PPS (Parcours Prévention Santé), document à récupérer auprès de la FFA à partir du 15 juin 2025. Les candidats s'inscrivant avant cette date auront la possibilité de fournir ce document ultérieurement.

13 – Un classement homme et un classement femme seront établis pour chaque distance, il ne sera pas tenu compte des catégories d'âge. Les classements paraîtront après l'épreuve sur le site internet de Cours Toujours 85. Les récompenses seront remises à 12 heures en présence des trois premiers du classement scratch de chaque course.

14 – **Tout dossier doit être complet à la date du 8 septembre 2025 pour avoir la possibilité de retirer son dossard.**
Le retrait des dossards pourra se faire à la salle des fêtes de l'Orbrie (lieu de départ et d'arrivée) :
- la veille de l'épreuve de 17h à 19h toutes courses,
- le matin de l'épreuve , à partir de 5h30 pour la boucle des Verreries (départ 6h30) , à partir de 7h pour la boucle de l'Ermite (départ 8h30), à partir de 7h pour la boucle de Sauvaget (départ 9h), à partir de 7h pour la boucle de Mélusine (départ 9h30)

A partir du mardi 9 septembre 2025, il ne sera pas possible de changer de course, même lors du retrait du dossard.
Le dossard sera retiré uniquement sur présentation d'une pièce d'identité du coureur et devra être porté de façon visible sur le torse durant toute l'épreuve.

15 - Les ravitaillements :
- Pour la boucle des Verreries : un ravitaillement eau-boisson gazeuse-fruits à 17,5 Km, un ravitaillement eau-coca-fruits à 37 Km, Une réserve d'eau personnelle est obligatoire pour cette distance.
- Pour la boucle de l'Ermite : un ravitaillement eau-boisson gazeuse-fruits à 10,5 Km,
- Pour les boucles de Sauvaget et de Mélusine aucun ravitaillement intermédiaire n'est prévu,
- Pour les marcheurs : un ravitaillement à mi-parcours,
- Pour tous les participants, un ravitaillement eau-boisson gazeuse-fruits sera proposé sur l'aire d'arrivée.

Dans le cadre de la réduction des déchets, aucun gobelet ne sera prévu aux ravitaillements, un gobelet personnel est obligatoire pour les coureurs et pour les marcheurs.

16 – Différentes parties du circuit étant difficilement accessibles en VTT, l'accompagnement de concurrent par un suiveur en VTT est interdit. De même, se faire accompagner par un animal de compagnie est interdit.

17 – Tous les participants autorisent les organisateurs du Bol d'Air à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises lors de cette épreuve, sur lesquelles ils pourront apparaître, sur tous les supports y compris promotionnels dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

18 – Les droits d'engagement s'élèvent à 27€ pour la boucle des Verreries, 19€ pour la boucle de l'Ermite, de 13€ pour la boucle de Sauvaget, de 10€ pour la boucle de Mélusine, de 5€ pour la marche, auxquels s'ajoutent éventuellement les frais d'inscription en ligne

19 – Remboursement : Jusqu'au 1er septembre 2025, sur présentation d'un certificat médical, l'inscription sera intégralement remboursée déduction faite des frais d'inscription en ligne.
A compter de cette date, tout engagement sera ferme et définitif et ne donnera lieu à aucun remboursement en cas de non-participation. L'organisation ne propose pas d'assurance annulation pour cet événement.

20 – Tout engagement est personnel. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

21 - L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables (pluie importante, inondation, vent fort tempête, fort risque orageux, etc…) l'heure de départ peut être décalée. En cas de force majeure et pour des raisons de sécurité (notamment mauvaises conditions météorologiques), l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours sans contrepartie de remboursement.

22 - Notre manifestation est prévue le 14 Septembre 2025 sous réserve d'obtenir les autorisations nécessaires. Dans le cas où celle-ci ne serait pas autorisée, il ne serait pas envisagé de report et les inscriptions seraient remboursées excepté les frais d'inscription par internet.

	Boucle des Verreries	Boucle de l’Ermite	Boucle de Sauvaget	Boucle de Mélusine	Marche
Distance	53,1Km	25,8Km	13,6Km	8,4Km	10,1Km
Dénivelé	1254m	698m	311m	166m	226m
Coureur né avant :	2006	2006	2008	2010	-----
Prix	27€	19€	13€	10€	5€
Heure départ	6h30	8h30	9h00	9h30	8h00
Retrait dossard la veille	De 17h à 19h	De 17h à 19h	De 17h à 19h	De 17h à 19h	
Retrait dossard le matin	À partir de 5h30	À partir de 7h00	À partir de 7h00	À partir de 7h00	À partir de 8h00
Barrière horaire	9h20 au K21,2 11h35 au K38,1 13h50 au K53,3	9h55 au K10,5 12h05 au K25,8			